

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrouco BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

* * * * REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0346

×

x x

XX

x'x

ı x x

× × XX

*

×

×

Objet: Signature du marché n°22.138; Maintenance annuelle des détecteurs de

CO2 de la Ville de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 **DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire :

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de contrôler et calibrer les détecteurs de CO2 de la Ville de Tourcoing pour l'année 2022.

Considérant la possibilité de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

DECIDONS

Article 1er: De conclure le marché n°22.138 avec la société Dräger France SAS, sise 70 A rue de la Plaine des Bouchers à STRASBOURG (67100) et dont le numéro de SIRET est le 32396168000051.

Article 2: Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022.

<u>Article 3</u>: Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 660,82 euros HT. Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

1 9 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint

Jean-Marie VOYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

2 1 DEC. 2022